

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2020

Le 1er décembre 2020 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2020

Présents Mmes BRIAND, COATTRENEC, DALLES, LACHAISE, MALL, MARRANT, MOSCA, MUTTE, PEYLIN, RICHARD-MARTIN, SIAUVE, VELU
Mrs BANVILLET, BARNIER, BATIER, BERENGER, BOIZARD, BUHOT, CHASSAGNON, GUILLIER, POTIER,

Pouvoirs : Monsieur ROUDET Bruno donne procuration à Madame MARRANT Myriam

Absent : Monsieur VERGUIN

Le compte rendu de la séance du 20 octobre 2020 est approuvé

Modification de l'ordre du jour : Néant

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame La Maire propose Madame Nadège BRIAND, adopté à l'unanimité

Madame la Maire ouvre la séance

Madame la Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°26 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire :

Décision 26/2020 : Contrat de cession concert de Noël

Décision 27/2020 : Mise à disposition d'une intervenante séance d'escrime - école élémentaire

Décision 28/2020 : Contrat pour la réalisation d'un cycle d'escalade - école élémentaire

Délibération N° 52/2020

ADHESION AU GROUPEMENT ACHAT PUBLIC GAZ TE38

Le Conseil municipal

Vu la directive 2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 septembre 2014 par TE38

CONSIDERANT que TE38 propose à la Commune de Saint Etienne de Crossey d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture de gaz et services associés ; afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'adhésion de la Commune de Saint Etienne de Crossey au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture de gaz et services associés ;
- D'accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de gaz et de services associés ;
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Etienne de Crossey et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes.
- D'autoriser Mesdames Anabelle MORICEAU SAINT-JOANIS, Directrice du pôle administratif et Nalini SEISSAU, chargée de mission achat énergies, Monsieur Maxime AVEDIKIAN, assistant à Maitre d'ouvrage, Président de la Société Mc MA Solutions, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

Délibération N° 53/2020

**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021
DEMANDE DE SUBVENTION
RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, il est prévu dans les catégories de projets éligibles : la rénovation des bâtiments scolaires.

La commune souhaite procéder aux remplacements des menuiseries de l'école primaire et à la réfection du préau.

L'estimatif du coût des travaux est de 26 020 € HT soit 31 224 € TTC.

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour cette opération.

Le financement serait réparti de la façon suivante :

Montant HT des travaux :	26 020 €
Subvention DETR (20 %) :	5 204 €
Autofinancement :	20 816 €

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE :

-l'opération et arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessus.

DECIDE :

- de demander une subvention auprès des services de l'Etat.
- d'autoriser la Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention.

Délibération N° 54/2020**INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLER MUNICIPAL 2020**

Madame la Maire rappelle que le Conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au Maire et aux adjoints.

L'article L.2123-23 du Code général des Collectivités Territoriales détermine le taux maximal en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique et en fonction des strates démographiques.

Pour la commune de St Etienne de Crossey (2 647 habitants), se situant dans la strate démographique 1 000 à 3 499 habitants, Le taux maximum de l'indemnité du Maire s'élève à : 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, le taux maximum des indemnités des Adjoints s'élève à 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix et une abstention :

A compter du 19 octobre 2020 le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints inscrit au budget communal 2020 est constitué par le montant des indemnités dont le taux est voté par le Conseil, inférieur à la limite maximale susceptible d'être allouées aux titulaires de mandat locaux par l'article L. 2123 -23 du CGCT,

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire : 43 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
Adjoint : 16,5 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
Conseillère municipale : 16.5% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

Les indemnités seront versées mensuellement à :

Ghislaine PEYLIN, Maire :	43 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
Bruno ROUDET, Adjoint :	16,50% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
Myriam MARRANT, Adjointe :	16,50% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
Marc BOIZARD, Adjoint :	16,50% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
Odile MALL, Adjointe :	16,50% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
Laurent VERGUIN, Adjoint :	16,50% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
Catherine DALLES, Adjointe :	16,50% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
Karine SIAUVE, Conseillère municipale :	16,50% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

. - Les indemnités du Maire, des adjoints et de la Conseillère municipale évolueront automatiquement selon les variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Délibération N° 55/2020

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE

La commune a demandé au Conseil en Architecture, en Urbanisme, en Environnement (CAUE) de l'aider dans sa réflexion sur l'aménagement de l'îlot salle des fêtes.

Le CAUE propose une mission d'aide à la décision et d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage en Définissant les objectifs et enjeux de la municipalité pour le projet de la salle des fêtes et ses abords, en proposant d'une méthode de travail pour répondre aux enjeux, une aide technique à la rédaction du cahier des charges et un suivi de la consultation et de l'étude

Pour que le CAUE puisse intervenir pour la commune, une convention doit être signée entre les deux parties
Après lecture de la convention, discussion et délibération,

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE

Délibération N° 55/2020

ALIENATION DE MOBILIER SCOLAIRE

Madame La Maire expose que du nouveau mobilier scolaire (tables et chaises) a été acheté pour la classe de Madame DILAS, institutrice à l'école élémentaire, elle propose à l'assemblée de vendre l'ancien mobilier au prix de 1 000 € les 30 tables et chaises ou 36 € le lot d'une table et d'une chaise. Si la cession n'est pas intervenue dans un délai d'un an, ce mobilier scolaire pourra être cédé gratuitement.

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame la Maire à vendre l'ancien mobilier scolaire, aux conditions mentionnées ci-dessus et accepte de céder gratuitement ce mobilier si la cession n'est pas intervenue dans un délai d'un an

Un titre de recette sera émis à l'encontre de l'acquéreur, à l'article 775 du budget principal.

Délibération N° 56/2020

SIGNATURE DE LA CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE DU CAMPING

Madame La Maire explique que la salle du camping est inutilisée une grande partie de l'année et que vu les demandes de salles de la part des associations communales ou du bassin de vie, cette salle pourra être mise à leur disposition en dehors de la période d'ouverture du camping.

Pour cela une convention a été préparé par la commission chargée des associations.

Après lecture de la convention, discussion et délibération,

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention fixant les conditions d'utilisation de la salle du camping

Délibération N° 57/2020

DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2321-2, L.2321-2-28 et L.2321-2-56,
Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005,

Considérant que l'amortissement des subventions d'équipement est obligatoire depuis le 1er janvier 2006 et que la durée maximale est fixée à 15 ans pour un tiers public,

Considérant que la Commune de Saint Etienne de Crossey doit se prononcer sur la durée d'amortissement des subventions d'équipement,

Il est convenu de définir la durée d'amortissement des subventions d'équipement comme suit :

- Subvention d'équipement aux organismes publics : 5 ans
- Subventions d'équipements aux organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte : 15 ans

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

ADOpte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées ci-dessus.

Délibération N° 58/2020

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL

Madame La Maire explique que le relais assistants maternels intercommunal est géré par l'association l'Envol, que 4 communes ont signé une convention pour définir l'organisation et la gestion du relais assistants maternels intercommunal.

La convention 2015-2019 est arrivée à échéance, il est nécessaire de reprendre une convention pour les années 2020-2024

Après lecture de la convention, discussion et délibération,

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention avec le relais assistants maternels intercommunal

Délibération N° 59/2020

PAIEMENT FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT

Madame La Maire explique que le Responsable des Services Techniques a dû se rendre à Grenoble avec le véhicule de la commune pour récupérer du matériel pour la Mairie le 3 juillet 2020. Le véhicule a été verbalisée par les agents de la surveillance de la voie publique (ASVP) de Grenoble.

Madame La Maire demande au Conseil d'autoriser la commune à régler l'avis de paiement qui s'élève à 35 €

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal par 21 voix pour et une contre, accepte que la commune règle l'avis de paiement de 35 € et autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire à cet effet.

Délibération N° 60/2020

DECISION MODIFICATIVE N°04/2020

Madame la Maire expose à l'assemblée que la dépense d'investissement pour Les enseignes de la Maison Pour Tous pour un montant de 2 000 € n'a pas été prévue au budget 2020. Cette dépense est prise sur les dépenses imprévues.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif d'investissement 2020 soient modifiés ainsi :

Articles	DESIGNATION Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
D020	Dépenses imprévues	2 000 €	
D020	Total Dépenses imprévues	2 000€	
D-21318-16	Maison Pour Tous bâtiments et équipements		2 000 €
D 21	Total Immobilisations corporelles		2 000 €

L'enveloppe des dépenses imprévues de 110 990,60 euros est ramenée à 108 990,60 euros.

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2020 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

RH, Protocole, représentations et infos diverse agenda et rendez-vous:

Madame La Maire signale que Joël Guiller, policier municipal a repris son travail, étant fatigué suite à une atteinte de la Covid il était en télétravail pour la partie administrative. La commune est confrontée à de nombreuses décharges sauvages en divers points de la commune. La Police municipale fait à chaque fois un procès-verbal. Le ramassage de ces décharges sauvages a un coût pour la commune et donc pour les Stéphanois.

Pendant la préparation du budget, Nathalie Fleuret aidera Astrid Cuny en comptabilité.

Madame BASSAC, future Directrice Générale des Services débutera le 1^{er} février 2021.

Urbanisme :

La commission a refusé un permis de construire et un CU opérationnel. Elle a reçu Bouygues immobilier qui a présenté une esquisse du projet sur le site Rossignol. La typologie des appartements en accession à la propriété sera : 5 T2, 13 T3, 1 T4 et pour les logements sociaux : 5 T2, 7 T3 et 4 T4 avec 6 PLAI, 8 PLUS et 2 PLS qui sont différentes normes de logement social. L'appel d'offre est lancé pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie sur ce site.

Un courrier doit être fait au Tribunal de Grande Instance pour nommer un administrateur afin de gérer une grange en très mauvais état dont le propriétaire est décédé et qui a une succession en déshérence.

Madame Marrant signale que des problèmes ont surgit au niveau du quartier des moulins. Madame La Maire rappelle qu'il s'agit majoritairement de problèmes privés dans lesquels la commune ne peut prendre part.

Elle déclare au Conseil qu'elle est ravie et fière pour la commune que Bonnat s'installe sur St Etienne de Crossey.

Prochaine commission le 11 janvier 2021

Travaux :

Le chantier du centre Bourg à l'arrière de l'église est terminé, l'entreprise Cholat doit intervenir pour quelques travaux de finition.

L'agrandissement de la garderie et de la ludothèque se poursuit à peu près dans les temps, la fin des travaux est prévue pour fin février, début mars.

Les travaux de rafraîchissement de l'ancienne poste sont finis.

Le marché de voirie pour 2020 est terminé, il ne reste que les travaux de la rue du Magnin.

La Colas a été retenue par la commission d'appel d'offre pour les travaux de voirie 2021.

Nous attendons la société Proximark pour finir les travaux de marquage au sol. La société Tout En Vert va intervenir sur la rue du Magnin après les travaux ont effectués cet été pour le compte de la CAPV.

Le CAUE vient le 9 décembre pour reprendre contact sur le dossier de l'ilot salle des fêtes

Prochaine commission : le 8 décembre 2020

Enfance jeunesse

L'assemblée générale de la crèche a fait ressortir un problème de chauffage au sol et la nécessité de rénover la peinture de la grande salle.

Le RAM est installé salle du Crest pendant les travaux.

L'Assemblée Générale d'AEJ a eu lieu en « visio ». L'association termine l'année avec un solde positif de 20 000 €.

Le bureau souhaite investir dans un nouveau minibus, du mobilier et créer des embauches.

Le Contrat Enfance Jeunesse devrait se terminer fin 2021, pour le moment on ne sait pas par quoi il sera remplacé.

Les élections du Conseil Municipal Enfants Jeunes (CMEJ) se dérouleront le 15 décembre dans la salle des fêtes.

16 enfants se présentent et ont déposé des professions de foi. Seuls 13 enfants pourront être élus car 2 élus restent du précédent mandat.

Au niveau du restaurant scolaire et de la garderie, les agents malades ont repris leur poste. La commune a accepté de ne pas faire payer les repas non pris en raison de l'absence des enseignants à cause de la Covid

Le Pays Voironnais propose aux communes un accompagnement sur l'évolution des pratiques en restauration collective, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « EGALIM ».

A l'école élémentaire, les prévisions d'inscription diminuent et une institutrice part à la retraite, ces éléments réunis peuvent faire craindre une fermeture de classe.

Un enfant du Codase est inscrit à l'école élémentaire.

Les enfants ont fait des dessins pour les colis des aînés.

Un état des lieux du ménage sur les bâtiments de la garderie, AEJ, restaurant scolaire et écoles, va être fait.

Le conseil de l'école maternelle s'est déroulé par mail. Une demande a été faite pour repeindre la classe de la petite section.

Prochaine commission : Le 7 décembre 2020

Association économie et environnement

L'entreprise Laquet a nettoyé les courts de tennis. Elle a préconisé un nettoyage en profondeur et l'application d'une résine avec une rénovation du marquage pour 2021. Les travaux d'éclairage du tennis seront effectués si la subvention régionale est attribuée à la commune.

Madame Karine Siauve a fait un état des lieux du gymnase, les règles d'utilisation des locaux ont été rappelées aux associations utilisatrices. Elle a également fait une visite des vestiaires du foot avec les nouveaux responsables de l'association afin de repartir sur de nouvelles bases de coopération entre la commune et l'association.

Le règlement du marché a été réécrit par la commission, une rencontre avec les commerçants aura lieu courant décembre. De nouveaux commerçants doivent s'installer sur le marché.

Dans le cadre du plan vélo du Pays Voironnais, un jalonnement entre Voiron et St Aupre doit être installé.

L'itinéraire n'étant pas satisfaisant, une rencontre avec le Pays Voironnais, les élus et le collectif Demain aura lieu le 16 décembre 2020.

L'assemblée générale du Collectif Demain se fera en « visio » le 11 décembre.

Prochaine commission : Le 16 décembre 2020

Communication, vie du village, actions culturelles et sociales

Suite à l'allègement du confinement, la bibliothèque a réouvert ses portes.

Le concert de Noël a été annulé.

Il sera nécessaire de faire un avenant avec l'imprimerie pour augmenter le nombre d'exemplaire des « Echos de Crossey ». Dans la prochaine édition un focus sera fait sur le personnel communal.

Les décorations de Noël seront installées dans la semaine. De la musique et des chants de Noël seront diffusés à la sortie de l'école.

Les colis des aînés seront distribués dès la semaine prochaine, Madame La Maire demande aux élus de bien respecter les gestes barrières et de ne pas entrer chez les personnes recevant leur colis.

Prochaine commission le 14 décembre 2020 pour les « échos de Crossey »

CAPV

Madame La Maire donne des informations obtenues lors de diverses réunions à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais . Elle signale que l'AURG a créé une boite à outil pour la révision des PLU. Lors du dernier Conseil communautaire divers points financiers ont été vus, sans augmentation du budget mais avec de nombreux réajustements.

Plusieurs Trésoreries du Pays Voironnais (Moirans, Tullins, Rives) vont fermer les services seront regroupées avec celle de Voiron qui devrait se retrouver avec les services des impôts dans le même bâtiment.

Les conventions avec les communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) seront reconduites en 2021.

Le Pays Voironnais tiendra compte de la fermeture des entreprises pendant le confinement pour la redevance des ordures ménagères

Les élus, chargés dans leur communes des mêmes dossiers que ceux traités en commission sociale, peuvent assister à cette commission, même s'ils ne sont pas les délégués de la commune.

Clôture de la séance à 22 h 50

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 19 JANVIER 2021 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Affiché le 8 décembre 2020